

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SENNECEY-LES-DIJON
Département de la Côte d'Or

Arrêté n° 2025-023

ARRÊTÉ

Objet : Arrêté permanent de numérotage – ZAC des Fontaines – Allée Lucie Aubrac –
Lot 11 C Programme Influen's HABELLIS

Nous, Maire de Sennecey-lès-Dijon,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2213-28,
- VU** l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1ère classe,
- VU** la délibération du Conseil municipal n°2016 – 035 en date du 20 mai 2016 portant dénomination des voies de la ZAC des Fontaines,
- VU** le Permis de Construire n° PC 021 605 20 R0016 accordé le 02 mars 2021 et portant sur la construction de 12 maisons jumelées sur la parcelle cadastrée n°AB 228,
- VU** le découpage parcellaire réalisé par la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise en vue de la construction de ces logements sur la parcelle cadastrée n°AB 228.

CONSIDERANT que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire,

ARRÊTONS

Article 1^{er} : Il est prescrit les numérotations suivantes :

Numérotation	Sur la parcelle cadastrée :
5 Allée Lucie Aubrac	AB 228
7 Allée Lucie Aubrac	AB 228
9 Allée Lucie Aubrac	AB 228
11 Allée Lucie Aubrac	AB 228
13 Allée Lucie Aubrac	AB 228
15 Allée Lucie Aubrac	AB 228
17 Allée Lucie Aubrac	AB 228
19 Allée Lucie Aubrac	AB 228
21 Allée Lucie Aubrac	AB 228
23 Allée Lucie Aubrac	AB 228
25 Allée Lucie Aubrac	AB 228
27 Allée Lucie Aubrac	AB 228

La fourniture et la pose des plaques de rues sont à la charge de l'aménageur.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Commune de Sennecey-lès-Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne, Préfet de la Côte d'Or.

Fait à SENNECEY-LES-DIJON, le 23 Juin 2025

Le Maire,

Philippe BELLEVILLE

Accusé de réception en préfecture
021-212106058-20250623-AR2025-023-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025

